



## Demande de subside

Mesures de rénovation énergétique et de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles / construction durable / utilisation des sources d'énergies renouvelables et collecte de l'eau de pluie / efficacité énergétique du chauffage

La présente demande, ensemble avec les pièces justificatives, est à envoyer au :

**Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la commune de la Vallée de l'Ernz**  
18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Compte bancaire : IBAN LU \_\_\_\_\_

Banque : \_\_\_\_\_

demande une subvention pour une des catégories suivantes:

- Mesures de rénovation énergétique et de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles
- Construction durable
- Utilisation des sources d'énergies renouvelables et collecte de l'eau de pluie
- Efficacité énergétique du chauffage

Veuillez s.v.p. cocher les rubriques applicables et adresser votre demande avec les pièces justificatives à votre commune, au plus tard **trois mois** après la réception d'un document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat (pour les rubriques A, B et C), respectivement de la réception de la facture (pour la rubrique D).

### **A. Mesures de rénovation énergétique et de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles**

<input type="checkbox"/> Conseil en énergie	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 250 €
<input type="checkbox"/> Isolation thermique extérieure ou intérieure des murs extérieurs d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
<input type="checkbox"/> Isolation thermique de la toiture ou de la dalle supérieure contre une zone non chauffée d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
<input type="checkbox"/> Isolation thermique de la dalle inférieure ou des murs contre sol ou zone non chauffée d'une habitation existante	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
<input type="checkbox"/> Remplacement fenêtres et portes fenêtres	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €



## B. Construction durable

<input type="checkbox"/> Etablissement d'un certificat LENOZ	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
--	---

## C. Utilisation des sources d'énergies renouvelables et collecte de l'eau de pluie

<input type="checkbox"/> Installation de capteurs solaires photovoltaïques (max. 30 kWp)	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
<input type="checkbox"/> Installation de capteurs solaires thermiques	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
<input type="checkbox"/> Installation de pompes à chaleur	10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
<input type="checkbox"/> Installation d'un chauffage central à granulés de bois, à plaquettes de bois ou à bûches	25 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €
<input type="checkbox"/> Installation d'une infrastructure pour la collecte d'eau de pluie	50 % de la subvention étatique avec un maximum de 500 €

## D. Efficacité énergétique du chauffage

<input type="checkbox"/> Évaluation énergétique du système de chauffage « Heizungscheck »	50 €
<input type="checkbox"/> Remplacement d'un ancien circulateur de chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique (IEE $\leq$ 0.20)	50 €

### Pièces justificatives à joindre obligatoirement:

Pour les rubriques sous A, B et C :

Certificat attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat.

Pour les rubriques sous D :

Facture respective dûment acquittée (la facture ne doit pas dater de plus de 3 mois)

certificat de la nouvelle pompe attestant un Indice d'Efficacité Energétique d'au moins 0,20 ou plus efficace (IEE  $\leq$  0,20) (uniquement requis pour la demande de subside pour le remplacement d'un ancien circulateur de chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique)

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
signature